



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE GARONNE

Comité Syndical

Mercredi 27 mars 2024 à 14h00

Centre socio-culturel du Bois de Castres - CARBONNE

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Procès-verbal du Comité Syndical du 28 février 2024
3. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Rouède
4. Compte de gestion budget annexe réseaux de chaleur 2023
5. Compte administratif budget annexe réseaux de chaleur 2023
6. Compte de gestion budget principal 2023
7. Compte administratif budget principal 2023
8. Affectation du résultat du compte administratif budget principal 2023
9. Modification du tableau des effectifs
10. Avancements de grade : ratio promus / promouvables
11. Attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
12. Demande de subvention Fonds Vert 2024
13. Autorisations de programme et crédits de paiement
14. Budget primitif 2024
15. Budget annexe réseaux de chaleur 2024
16. Compte-rendu des délégations du Comité
17. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L5711-1 et L2121-15 du CGCT, le Comité Syndical nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires. Il est ensuite publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

2. Procès-verbal du Comité Syndical du 28 février 2024

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Il est proposé au Comité Syndical d'arrêter le procès-verbal de la dernière réunion du 28 février 2024 figurant en annexe 1 de la note de synthèse adressée aux membres du Comité avec leur convocation.

3. Transfert de la compétence IRVE de la commune de Rouède

Conformément à l'article 3.3 de ses statuts, le SDEHG peut exercer la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques » (IRVE) pour le compte des communes adhérentes qui en font la demande.

Le transfert de compétence prend effet au 1^{er} janvier de l'année suivant les délibérations concordantes de l'adhérent et du Comité du SDEHG.

Pour faire suite à la délibération du conseil municipal de Rouède du 26/01/2024 demandant le transfert de la compétence IRVE au SDEHG, il est proposé au Comité Syndical d'approuver ce transfert de compétence qui interviendrait au 1^{er} janvier 2025.

4. Compte de gestion budget annexe réseaux de chaleur 2023

Etablies par le comptable, les opérations du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif.

Le compte de gestion retrace les réalisations comptables à l'exception des restes à réaliser.

Le résultat à la clôture de l'exercice 2023 est positif de 304 914,72 €.

COMPTE DE GESTION 2023	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de cloture de l'exercice 2023
Investissement	- €	- €	304 914,72 €	304 914,72 €
Fonctionnement	- €	- €	- €	- €
Total	- €	- €	304 914,72 €	304 914,72 €

5. Compte administratif budget annexe réseaux de chaleur 2023

Exploitation			
Dépenses		Recettes	
CA2023		CA2023	
011 - Charges à caractère général	4 800 €	77 - Produits exceptionnels	36 800 €
012 - Charges de personnel	32 000 €		
TOTAL	36 800 €	TOTAL	36 800 €
Résultat exploitation :		0 €	

5. Compte administratif budget annexe réseaux de chaleur 2023

Investissement			
Dépenses		Recettes	
CA2023		CA2023	
1-GRAZAC - Réseau de chaleur - Projet Grazac	42 672,78 €	16 - Emprunt et dettes assimilées	351 000,00 €
2-L'ISLE - Réseau de chaleur - Projet L'Isle-en-Dodon	5 250 €	2-L'ISLE - Réseau de chaleur - Projet L'Isle-en-Dodon Subvention d'investissement	1 837,50 €
3-FONSORBES - Réseau de chaleur - Projet Fonsorbes	- €		
4-LHERM - Réseau de chaleur - Projet Lherm	- €		
20 - Immobilisations incorporelles	- €		
TOTAL	47 922,78 €	TOTAL	352 837,50 €
Résultat investissement :		304 914,72 €	
Résultat exercice :		304 914,72 €	

6. Compte de gestion budget principal 2023

Etablies par le comptable, les opérations du compte de gestion sont identiques à celles du compte administratif. Le compte de gestion retrace les réalisations comptables à l'exception des restes à réaliser.

Le résultat à la clôture de l'exercice 2023, hors restes à réaliser, est positif de 11 292 960,41 €.

Au terme de l'exercice 2023, des restes à réaliser sont inscrits en section d'investissement pour un montant total de 19 344 €.

Ainsi, le résultat comptable après intégration de ces derniers est positif de 11 273 616,41 €.

En intégrant le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget annexe réseaux de chaleur, le résultat global de clôture de l'exercice 2023, hors restes à réaliser, s'établit à 11 597 875,13 €.

COMPTE DE GESTION 2023	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de cloture de l'exercice 2023
Investissement	- 26 152 801,89 €		- 2 480 419,15 €	- 28 633 221,04 €
Fonctionnement	29 315 872,33 €	26 285 739,15 €	36 896 048,27 €	39 926 181,45 €
Total	3 163 070,44 €	26 285 739,15 €	34 415 629,12 €	11 292 960,41 €

7. Compte administratif budget principal 2023

Fonctionnement

Dépenses				Recettes			
	CA 2021	CA 2022	CA 2023		CA 2021	CA 2022	CA 2023
042 - Opérations d'ordre entre sections	171 570,50 €	130 454,29 €	188 892,96 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	2 281 176,98 €	2 080 508,53 €	2 031 035,58 €
011 - Charges à caractère général	6 801 701,09 €	7 448 035,57 €	7 456 592,84 €	013 - Atténuations de charges	89 150,43 €	121 776,16 €	122 388,72 €
012 - Charges de personnel	3 426 290,27 €	3 422 640,90 €	3 704 080,50 €	70- Produits services, domaines et ventes	- €	113 667,12 €	271 200,99 €
65 - Autres charges gestion courante	186 065,72 €	156 801,67 €	179 520,28 €	73 - Impôts et taxes	20 454 813,78 €	21 634 840,01 €	28 433 316,60 €
66 - Charges financières	581 840,11 €	541 018,17 €	476 164,54 €	74 - Dotations et participations	14 036 108,50 €	14 418 299,59 €	15 081 836,16 €
67 - Charges exceptionnelles	80 100,98 €	102 729,67 €	54 003,48 €	75 - Autres produits gestion courante	1 978 194,54 €	2 043 862,08 €	2 293 437,43 €
				76 - Produits financiers	280,64 €	305,04 €	488,07 €
				77 - Produits exceptionnels	567 163,28 €	465 479,03 €	721 599,32 €
Total réalisations dépenses	11 247 568,67 €	11 801 680,27 €	12 059 254,60 €	Total réalisations recettes	39 406 888,15 €	40 878 737,56 €	48 955 302,87 €
Résultats de fonctionnement	28 159 319,48 €	29 077 057,29 €	36 896 048,27 €				

7. Compte administratif budget principal 2023

Investissement							
Dépenses				Recettes			
	CA 2021	CA 2022	CA 2023		CA 2021	CA 2022	CA 2023
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 281 176,98 €	2 080 508,53 €	2 031 035,58 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	171 570,50 €	130 454,29 €	188 892,96 €
Effacements 1	4 484 111,79 €	3 899 070,66 €	4 305 251,46 €	10/1068- Dotations, fonds divers et réserves	29 395 678,52 €	34 549 471,67 €	30 486 489,39 €
Renforcements 2	8 632 740,44 €	9 987 109,65 €	9 408 066,27 €	13 - Subventions d'investissement	10 686 945,97 €	14 449 756,59 €	18 761 487,15 €
Raccordements 3	4 393 552,10 €	5 866 167,30 €	4 935 959,25 €	16 - Emprunt et dettes assimilées	9 000 000,00 €	9 000 000,00 €	7 752 730,00 €
Travaux communaux 4	594 444,62 €	781 616,94 €	454 315,47 €	23 - Régularisations d'imputations comptables (actif)	79 722,69 €	159 365,18 €	18 238,92 €
Eclairage 5	23 823 154,94 €	19 870 299,96 €	18 350 060,87 €	20 - Immobilisations incorporelles			50 850,00 €
Eclairage connexe 6	2 226 057,80 €	3 002 378,91 €	2 556 105,00 €	21 - Immobilisations corporelles			383,60 €
Réseaux télécom 7	2 054 621,76 €	1 633 179,00 €	1 895 997,22 €				
Bornes IRVE 8	6 553,63 €	- €	6 133,86 €				
Eclairage LED ++		496 614,29 €	8 350 123,33 €				
Géoréférencement des réseaux		47 520,00 €					
Transition énergétique		13 500,00 €	266 271,59 €				
16 - Remboursement d'emprunts	5 904 440,69 €	6 548 990,64 €	6 742 977,51 €				
20 - Immobilisations incorporelles	14 698,70 €	42 856,83 €	83 005,46 €				
21 - Immobilisations corporelles	82 198,23 €	158 029,68 €	1 808,30 €				
23 - Immobilisations et Régularisations d'imputations comptables (actif)	3 987,23 €	108 342,17 €	1 380,00 €				
26 - Participations et créances rattachées à des participations		310,00 €		Total réalisations recettes	49 333 917,68 €	58 289 047,73 €	57 259 072,02 €
27 - Autres immobilisations financières			351 000,00 €				
Total réalisations dépenses	54 501 738,91 €	54 536 494,56 €	59 739 491,17 €				
Résultat d'investissement	- 5 167 821,23 €	3 752 553,17 €	- 2 480 419,15 €				

7. Compte administratif budget principal 2023

REPORTS DE L'EXERCICE 2020/2021/2022

DEPENSES			RECETTES				
	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Section de fonctionnement				Section de fonctionnement	1 984 850,62 €	238 815,04 €	3 030 133,18 €
Section d'investissement	24 737 533,83 €	29 905 355,06 €	26 152 801,89 €	Section d'investissement			

RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2023

DEPENSES		RECETTES	
Section de fonctionnement		Section de fonctionnement	
Section d'investissement	19 344,00 €	Section d'investissement	

RESULTAT CUMULE

DEPENSES			RECETTES				
	CA 2021	CA 2022	CA 2023		CA 2021	CA 2022	CA 2023
Section de fonctionnement	11 247 568,67 €	11 801 680,27 €	12 059 254,60 €	Section de fonctionnement	41 391 738,77 €	41 117 552,60 €	51 985 436,05 €
Section d'investissement	79 239 272,74 €	84 574 786,88 €	85 911 637,06 €	Section d'investissement	49 333 917,68 €	58 289 047,73 €	57 259 072,02 €
Total résultat cumulé	90 486 841,41 €	96 376 467,15 €	97 970 891,66 €	Total résultat cumulé	90 725 656,45 €	99 406 600,33 €	109 244 508,07 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

CA 2021	CA 2022	CA 2023
238 815,04 €	3 030 133,18	11 273 616,41

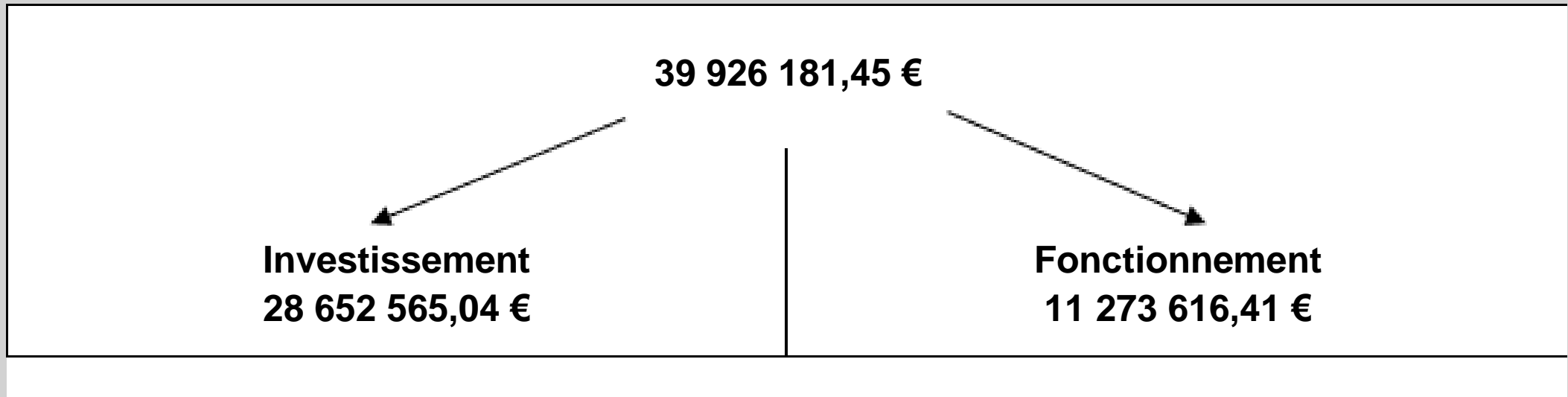
7. Compte administratif budget principal 2023

Suivi de gestion

Valeurs en M€

	2020	2021	2022	2023	AUDIT 2023
EPARGNE BRUTE	23,2	26	27,1	28,8	
EPARGNE NETTE	18,1	20,1	20,6	22,1	20
BESOIN DE FINANCEMENT	10,7	10,7	6,2	5,8	9,1
INVESTISSEMENT	44,1	46,3	46	50,7	44,6
ENDETTEMENT	44,9	47,9	50,4	51,4	55
RESULTAT GESTION	-3	-2,3	-0,8	+5,1	

8. Affectation du résultat du compte administratif budget principal 2023



9. Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs du SDEHG nécessite une mise à jour régulière avec prise en compte de l'évolution des services ou des besoins ponctuels.

→ Suppression des postes suivants :

- 1 poste de gestionnaire des ressources internes,
- 2 postes dans le cadre d'emplois des techniciens : 1 chargé de gestion financière, 1 technicien diagnostic et valorisation de l'éclairage public.

Le Comité Social Territorial a été consulté pour avis sur ces suppressions de postes lors de la séance du 21 mars 2024. Les représentants du personnel ont émis un avis défavorable sur ces suppressions de postes.

→ Création d'un d'emploi permanent : 1 poste d'assistant administratif et comptable dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs.

→ Créations d'emplois non permanents : 6 postes d'adjoint administratif pour accroissement saisonnier d'activité (durée de 1 mois).

10. Avancements de grade : ratio promus / promouvables

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un grade supérieur à l'intérieur d'un même corps ou cadre d'emplois.

Le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions statutaires pour cet avancement (ancienneté de services effectifs, classement à un échelon minimum, examen professionnel...). Ce taux, fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial, il peut varier entre 0 et 100%.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable en séance du 21 mars 2024 pour fixer le ratio promus / promouvables à 100% pour tous les grades et tous les cadres d'emplois, y compris pour les avancements aux échelons spéciaux.

11. Attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire a été créée par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 en faveur des agents publics. Ce décret prévoit les conditions d'éligibilité et les modalités de versement.

Dans la fonction publique territoriale, cette prime n'est pas versée automatiquement, elle nécessite une délibération de l'organe délibérant de la collectivité prise après avis du Comité Social Territorial.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable en séance du 21 mars 2024 pour l'attribution de cette prime au regard des montants maximums prévus par le décret : entre 300 € et 800 € au regard du montant de rémunération brute perçue par l'agent sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

12. Demande de subvention Fonds Vert 2024

3 catégories d'opérations d'éclairage public sont proposées pour une aide globale du Fonds vert estimée à ce jour à environ 2 M€ :

- Les opérations de rénovation de l'éclairage public obsolète (+ de 25 ans) nécessitant la reconstruction du génie civil, du réseau électrique ou des supports. Il est sollicité une aide d'environ 0,9 M€ correspondant à 20% du coût des travaux HT, répartie à 80/20 entre les communes et le SDEHG.
- Les opérations de pilotage de l'éclairage en cœur de nuit. Il s'agit d'opérations expérimentales bien souvent en lien avec l'extinction de l'éclairage afin de sécuriser les espaces publics lors d'évènements particuliers en cœur de nuit. Il est sollicité une aide d'environ 0,1 M€ correspondant à 20% du coût des travaux HT, répartie à 80/20 entre les communes et le SDEHG.
- Les opérations de rénovation accélérée se limitant au simple changement des appareils d'éclairage public de plus de 25 ans. Il est sollicité une aide d'environ 1 M€ correspondant à 15% du coût des opérations, répartie à 50/50 entre les communes et le SDEHG.

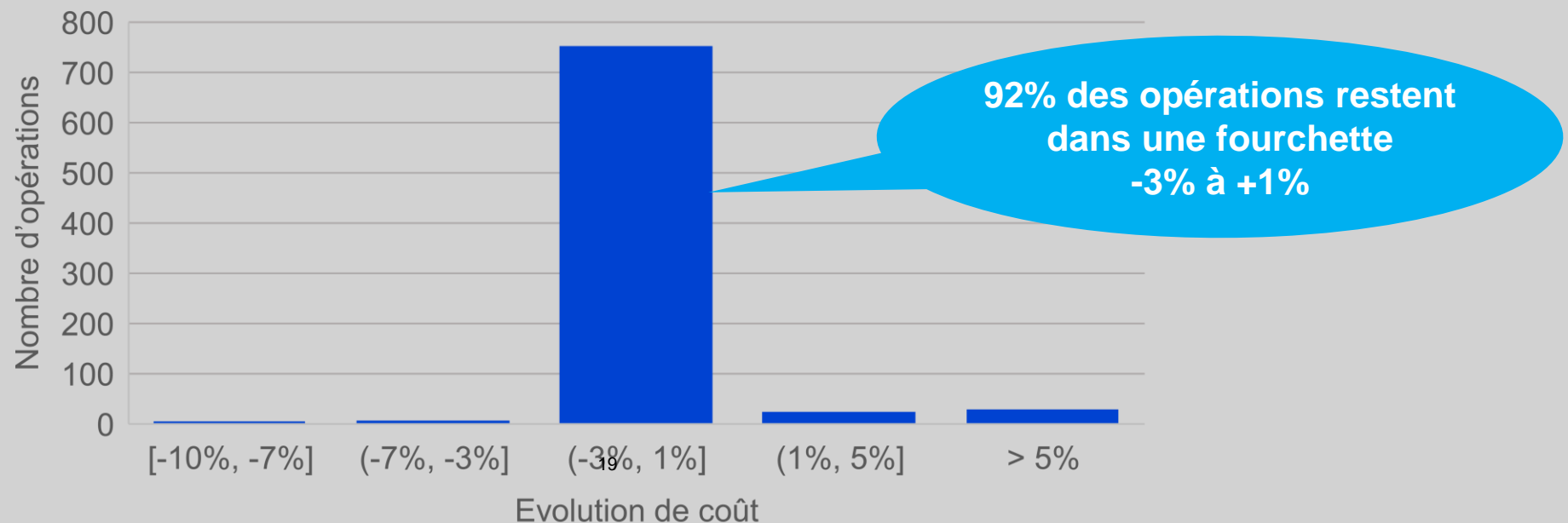
Nouveauté

13. Autorisations de programme et crédits de paiement

Méthodologie de chiffrage des Autorisations de Programme existantes (AP)

Les AP existantes sont ajustées en fonction des aléas rencontrés après engagement des ordres d'exécution de travaux (ajustement de tracés souterrains suite à coordination ou découverte de sol particulier, ajustement de périmètre à la demande de la commune, ...).

➔ Exemple de suivi d'aléas sur l'AP 2023-5 (éclairage public, 820 opérations) ajustée de 19 100 000 à 18 500 000 €, soit -3,1%.

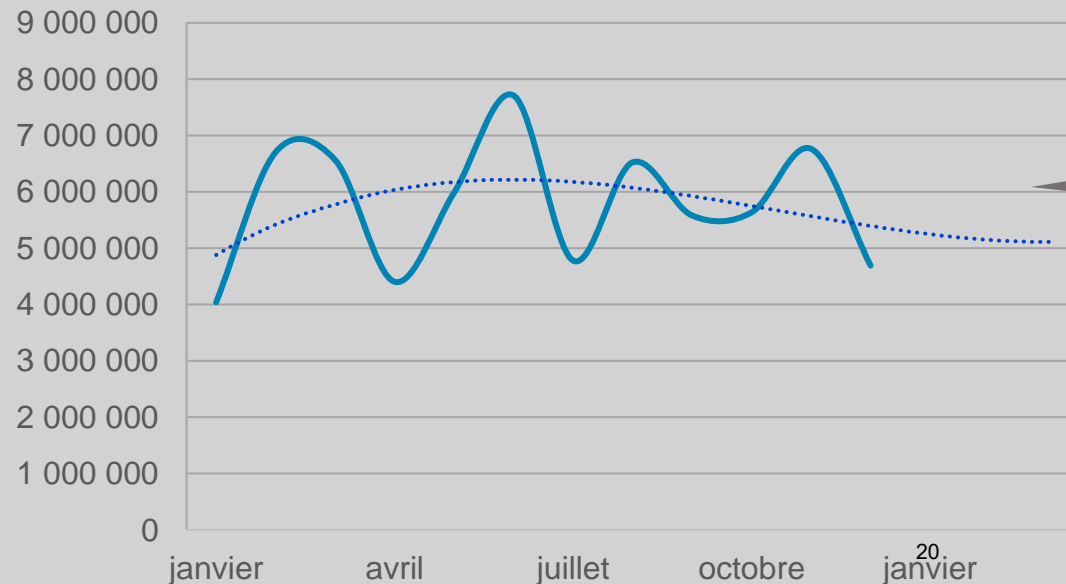


13. Autorisations de programme et crédits de paiement

Méthodologie de chiffrage des nouvelles Autorisations de Programme (AP)

Les nouvelles AP sont estimées sur la base des besoins exprimés, des évolutions sur les 12 derniers mois et des montants de l'audit de prospective financière. D'autres éléments plus difficiles à appréhender peuvent augmenter la marge d'erreur (variations économiques, ...).

➔ Exemple d'évolution du montant annualisé des commandes d'étude de raccordements de réseau en 2023



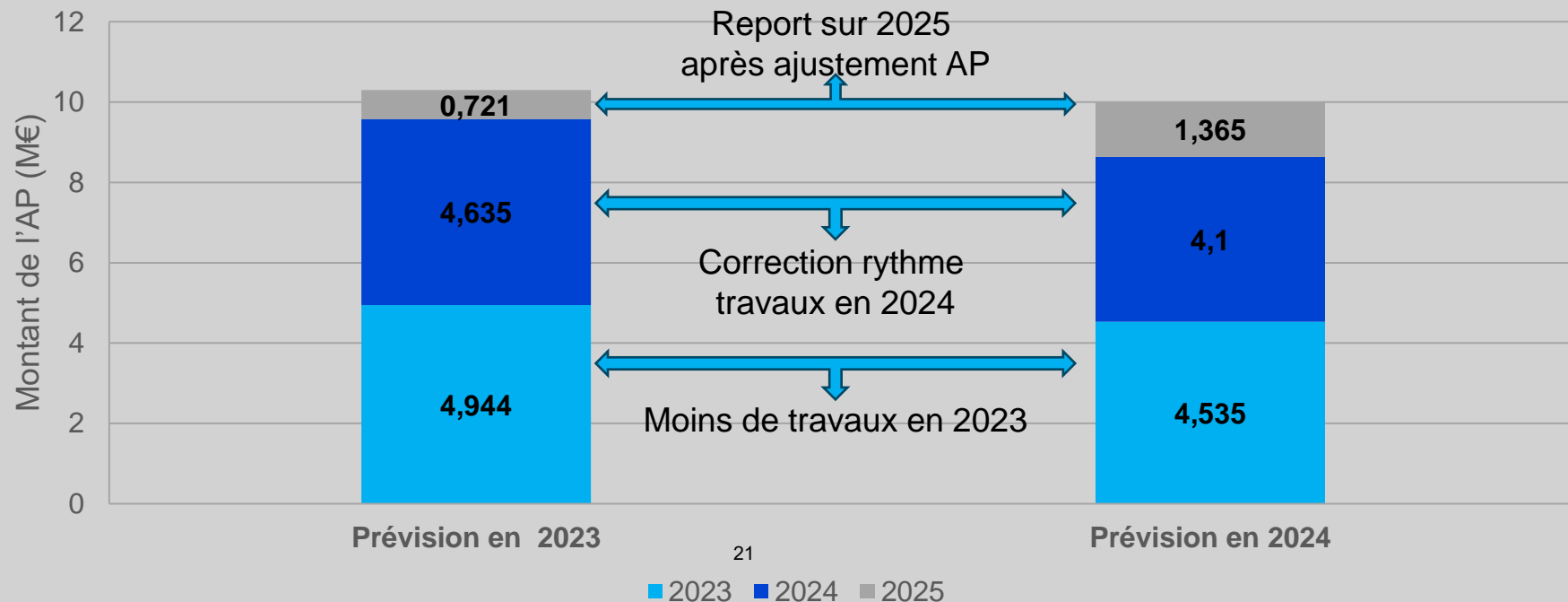
AP proposée à 5 500 000 €
compte tenu des fortes
variations constatées

13. Autorisations de programme et crédits de paiement

Méthodologie de chiffrage des Crédits de Paiement (CP)

Les CP liés aux AP existantes sont ajustés en fonction de l'avancement constaté des travaux les premières années du programme concerné.

➔ Exemple d'évolution de la répartition des crédits de paiements sur 3 années pour l'AP 2023 type 2 (renforcement de réseau)

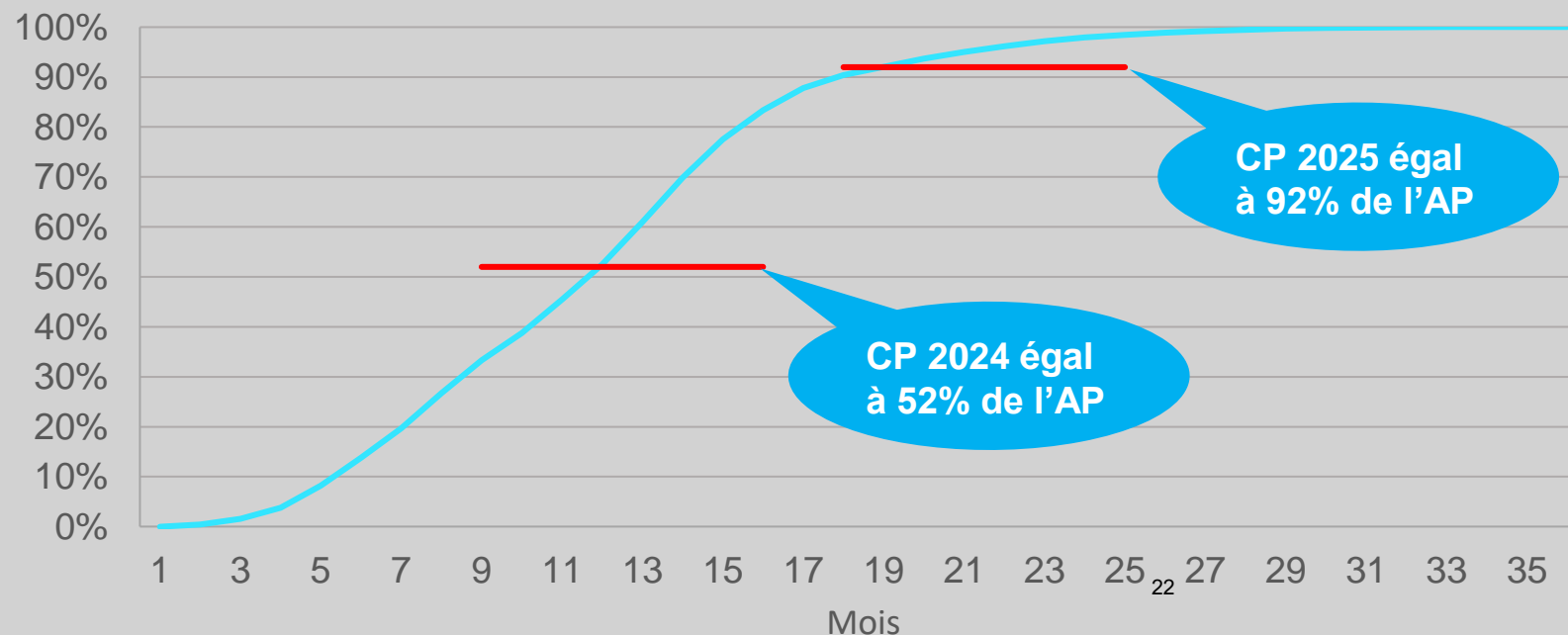


13. Autorisations de programme et crédits de paiement

Méthodologie de chiffrage des Crédits de Paiement (CP)

Les CP liés aux nouvelles AP sont estimés sur la base du rythme d'avancement des opérations de même nature l'année précédente.

⇒ Exemple d'évolution des crédits de paiements sur les 36 derniers mois pour les effacements de réseau

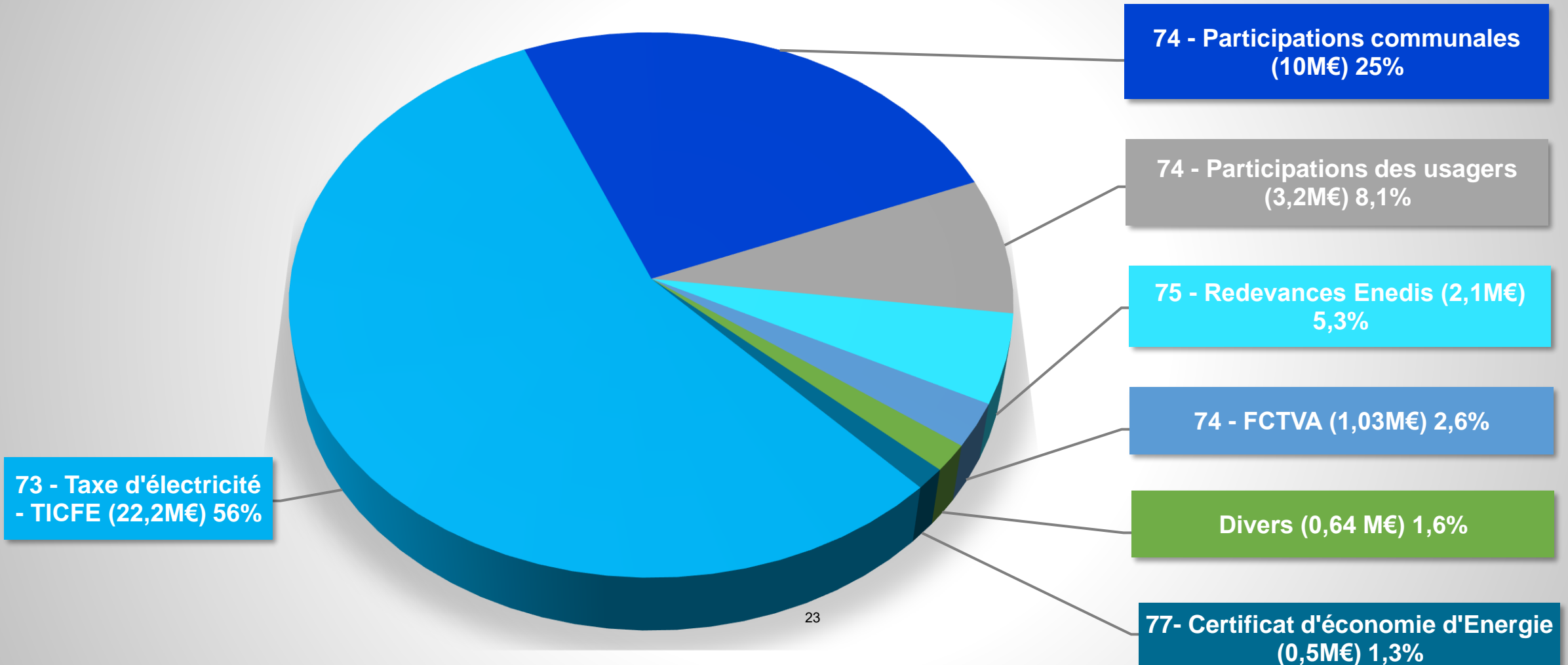


Nouveauté à venir
Publication en ligne des dates prévisionnelles de réalisation des travaux y compris avant lancement des ordres d'exécution.

14. Budget primitif 2024

Principales recettes de fonctionnement 2024

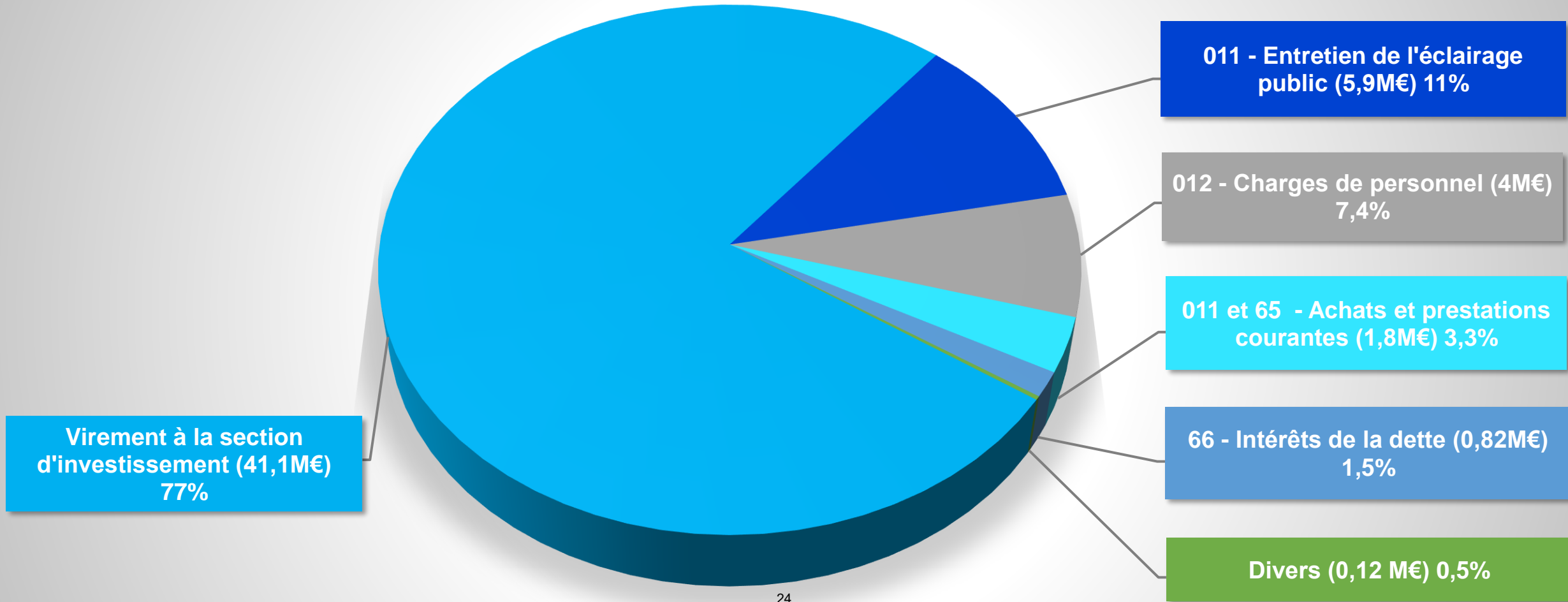
Hors comptes 002 (excédent reporté) et 042 (opérations d'ordre)



14. Budget primitif 2024

Principales dépenses de fonctionnement 2024

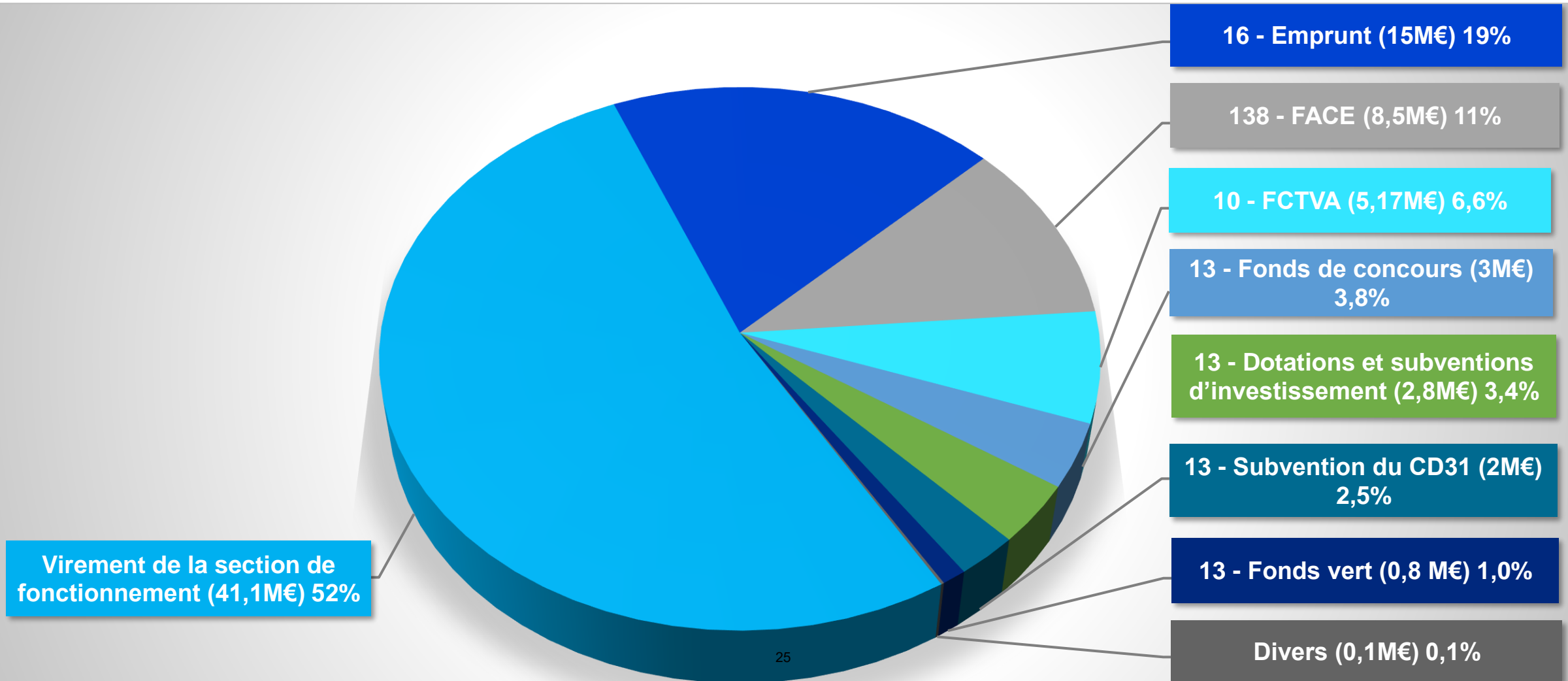
Hors compte 042 (opérations d'ordre)



14. Budget primitif 2024

Principales recettes d'investissement 2024

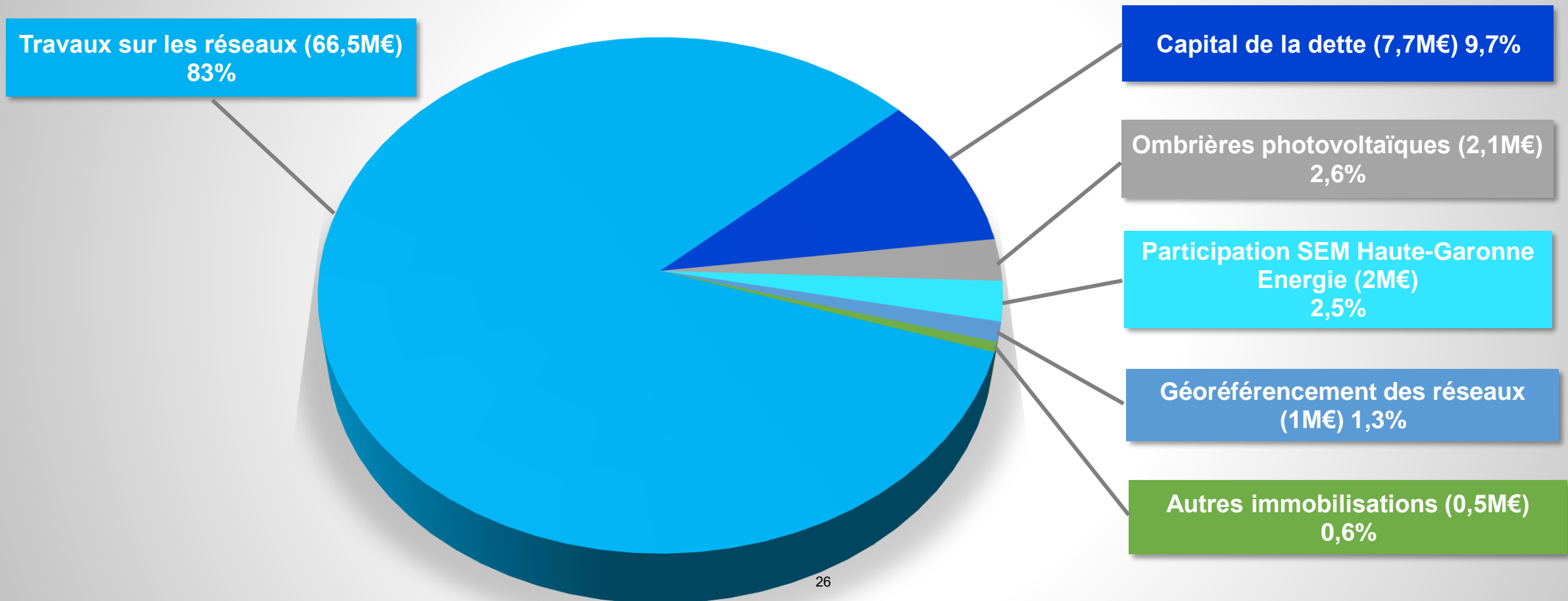
Hors opérations d'ordre, opérations patrimoniales et affectation du résultat



14. Budget primitif 2024

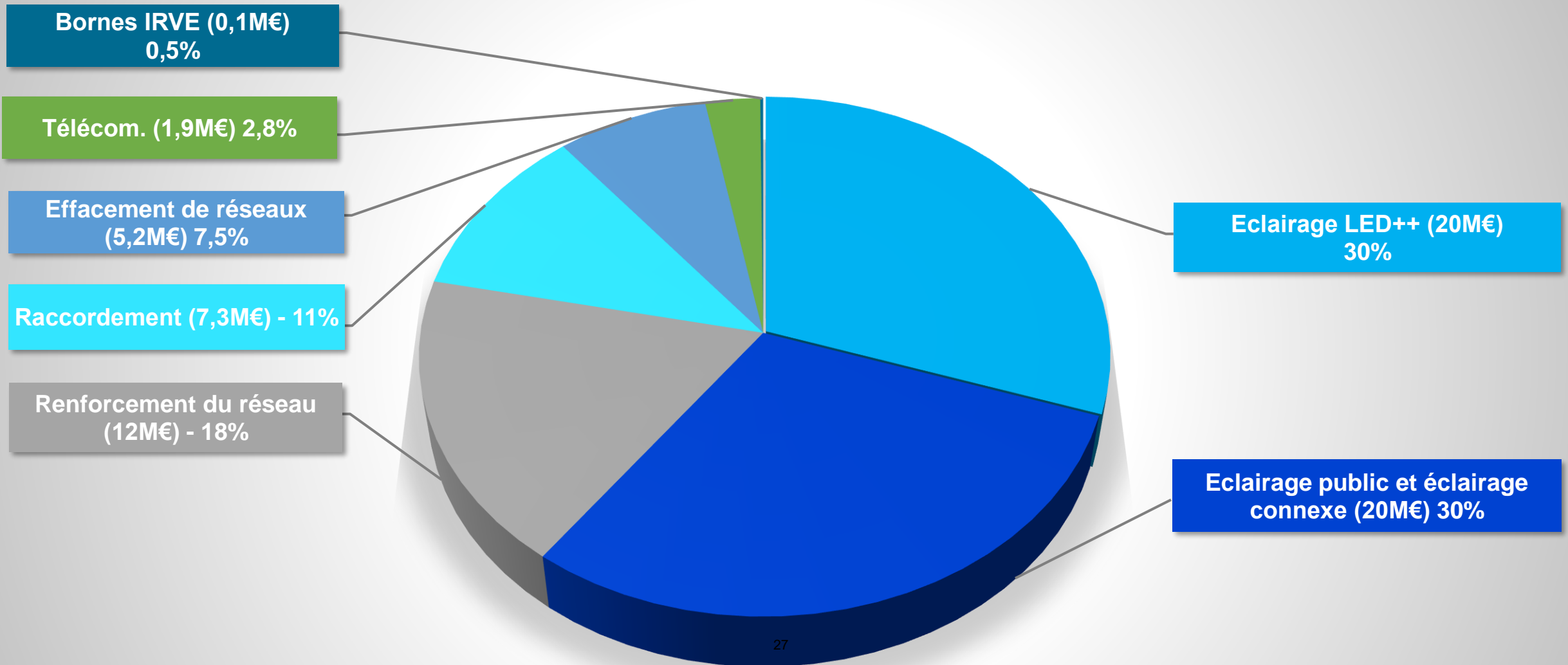
Principales dépenses d'investissement 2024

Hors opérations d'ordre, opérations patrimoniales et affectation du résultat



14. Budget primitif 2024

Détail des dépenses 2024 d'investissement sur les réseaux



15. Budget annexe Réseaux de chaleur 2024

Budget annexe réseaux de chaleur 2024

Exploitation

Dépenses		Recettes	
BP2024		BP2024	
011 - Charges à caractère général	4 800 €	77 - Produits exceptionnels	36 800 €
012 - Charges de personnel	32 000 €		
Total	36 800 €	Total	36 800 €

Investissement

Dépenses		Recettes	
BP2024		BP2024	
1-GRAZAC - Réseau de chaleur - Projet Grazac	9 000,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	304 914,72 €
2-L'ISLE - Réseau de chaleur - Projet L'Isle-en-Dodon	79 499,50 €	13 - Subventions d'investissement	7 000,00 €
3-FONSORBES - Réseau de chaleur - Projet Fonsorbes	114 597,22 €		
4-LHERM - Réseau de chaleur - Projet Lherm	98 818,00 €		
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €		
Total	311 914,72 €	Total	311 914,72 €

16. Compte-rendu des délégations du Comité

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

La note de synthèse adressée aux membres du Comité avec leur convocation détaille les décisions prises au titre de ces délégations ainsi que les commandes passées.